

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

**Délégation de signature à Mme CURIE Laurence - Directrice des Services Techniques
- Cadre A Titulaire**

Mme la Maire de la Ville d'Arbois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-19 et L2122-21,

VU la délibération DEL 26.03.31 - 03 du Conseil municipal en date du 31 mars 2026,

VU les dispositions relatives aux engagements de dépense et ordonnateur,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine des Services techniques, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mme CURIE Laurence, Directrice des Services Techniques, Attachée Territoriale Titulaire de Cadre A.

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Mme CURIE Laurence, Directrice des Services Techniques, pour signer :

- Les bons de commandes et devis relatifs à des dépenses de fournitures et services relevant du périmètre des Services techniques et inférieures à 5 000 € TTC, dans la limite des crédits inscrits au budget et dans le respect des règles de la commande publique.

Article 2 :

La signature par Mme CURIE Laurence des pièces reprises à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante :

« par délégation de Mme la Maire,
Mme CURIE Laurence, Directrice des Services Techniques ».

Article 3 :

Mme la Maire, Mme la Directrice Générale des Services de la Ville et M. le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera :

- Notifié à l'intéressée.
- Transmis au contrôle de légalité
- Publié conformément à la réglementation en vigueur
- Transmis au Comptable public assignataire
- Inscrit au registre des arrêtés de la commune

Fait à Arbois, le 13 avril 2026

La Maire



Valérie DEPIERRE